

Conseil Municipal

DÉLIBÉRATION  
-36-23-

Séance du 21 septembre 2023

Le jeudi 21 septembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Michel PEDERENCINO, le Maire, conformément à la convocation qui lui a été faite le 15 septembre 2023, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 15

**Présents :** Michel PEDERENCINO, Jean-Luc VANDENBEUCK, Évelyne COYAUX, Vincent JEANMOUGIN, Henri DAZIN, Eric DESENCLOS, Christophe BLERVAQUE, Audrey MELONI, Pauline CANVA, Murielle BERNARD, Alain DRUELLE, Cathy DELOFFRE, Emmanuel LASSON.

**Représentés :** Priscilla LEGRAND (par Henri DAZIN), Catherine PARENT (par Pauline CANVA),

**Secrétaire :** Jean-Luc VANDENBEUCK

---

## Annulation Titre LANIER

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune a aidé la boulangerie LANIER à s'installer par une subvention.

Dans la convention, le boulanger s'est engagé à rester trois ans sur la commune sous peine de restituer une partie de la subvention.

Suite à la fermeture de la boulangerie, un titre de recette a été émis pour récupérer la moitié de la subvention versée.

Cependant le Service de Gestion comptable de DOUAI a informé la commune que le Juge-Commissaire a jugé la demande en relevé de forclusion irrecevable.

Le Conseil Municipal ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés

DECIDE

- de valider l'annulation du titre

Ainsi délibéré,

Le Maire

Michel PEDERENCINO

Publication le : 26/09/2023

Transmission au représentant de l'État le : 26/09/2023

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

